



RAPPORT DE FIN DE LÉGISLATURE

Version 1.10



Version	Date	Désignation
1.00	4.12.2020	Distribution aux Conseillers généraux
1.10	14.12.2020	Correction p. 24 : Musinière -> Maigroge – Gare Adjonction Annexe II : CG du 10 09 2020, motion populaire

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉAMBULE	5
2	QUELQUES FAITS MARQUANTS DE LA LÉGISLATURE	6
3	LES AXES PRINCIPAUX D'ACTION DURANT LA LÉGISLATURE	8
	L'avenir institutionnel	8
	Les finances	8
	Le territoire et la mobilité	8
	Les projets phares	9
	La communication et les contacts	13
4	ACTIONS PAR DICASTÈRES	15
	Généralités	15
	Dicastère 0 : Administration	15
	Dicastère 1 : Sécurité publique	16
	Dicastère 2 : Enseignement et santé	18
	Dicastère 3 : Culture, loisirs et sport	18
	Dicastère 4 : Ports et tourisme	20
	Dicastère 5 : Prévoyance sociale (y compris accueil petite enfance et parascolaire)	21
	Dicastère 6 : Travaux publics, voirie et parcs publics	22
	Dicastère 7 : Urbanisme et aménagement du territoire	22
	Dicastère 8 : Forêts et domaines	25
	Dicastère 9 : Bâtiments (et Cité de l'énergie)	26
	Dicastère 10 : Gestion des déchets et environnement	27
	Dicastère 11 : Services industriels (électricité, eau, téléseuil)	28
	Dicastère 12 : Finances, impôts, transports	29
5	CONCLUSION	31
	ANNEXE I : FONCTIONS, CHEFS DE DICASTÈRES, SUPPLÉANTS	32
	Fonctions des conseillers communaux	32
	Dicastères par conseiller communal et suppléances	32
	Chef et suppléant par dicastère	33
	ANNEXE II : MOTIONS, PROPOSITIONS, RÉOLUTIONS ET INTERPELLATIONS	35

Par souci de simplification, la forme masculine a été privilégiée ; elle désigne cependant aussi bien les femmes que les hommes.

1 PRÉAMBULE

Conformément à la motion du 24 novembre 2016¹ le Conseil communal établit un **rapport de fin de législature**, objet du présent document.

Le rapport de fin de législature permet de décrire l'action générale de l'exécutif, principalement par comparaison avec les buts et intentions compilés dans le programme de législature de 2017², et dont il reprend l'essentiel de la structure.

Il n'a pas pour but de reprendre dans tous les détails l'ensemble des actions du Conseil communal et de l'Administration, qui sont décrites dans les protocoles des séances du Conseil général, dont l'accès est public, dans les protocoles du Conseil communal et des Commissions, dont l'accès n'est pas public, ainsi que dans tous les actes administratifs, publics ou non.

¹ Motion interpartis « Un programme pour une législature »

² Le Programme de législature, disponible sur le site internet de la Commune, a été établi par le Conseil communal en date du 6 juillet 2017 ; la substance du rapport n'a pas été modifiée : seule l'Annexe 1 a été adaptée à cinq reprises, pour tenir compte des modifications des noms et fonctions respectives des Conseillers communaux

2 QUELQUES FAITS MARQUANTS DE LA LÉGISLATURE

La période de la législature a été décalée de six mois

Elle a ainsi débuté le 1^{er} janvier 2017 pour tenir compte de la votation, le 5 juin 2016, sur le second projet de fusion (refusé) de six communes de l'Entre-deux-Lacs. Elle se termine au 31 décembre 2020 en raison de la pandémie Covid-19, qui a eu pour effet de repousser les élections communales du 14 juin au 25 octobre 2020.

La composition du Conseil communal a été modifiée à deux reprises

Voir tableaux à l'Annexe I.

Au premier janvier 2019 par la démission et le remplacement d'un Conseiller communal PLR, ce qui a donné lieu à une redistribution partielle des dicastères. Au premier juillet 2020 par la démission d'un Conseiller communal de l'Entente et son remplacement par une Conseillère communale de l'Entente, sans modification des dicastères.

La composition du Conseil général et des Commissions a été modifiée à plusieurs reprises

La législature a été caractérisée par des modifications assez nombreuses du personnel politique dans les institutions. C'est ainsi que 16 démissions ont été reçues et 24 nominations ont été décrétées au Conseil général, et que 29 démissions ont été reçues et plus d'une quarantaine de nominations ont été votées dans les différentes autres instances politiques (commissions, groupes de travail, syndicats).

Deux référendums ont eu lieu durant la législature

Le premier référendum s'opposait à la modification partielle du Plan d'aménagement local de Saint-Blaise, secteur « Les Chauderons », votée par le Conseil général le 21 décembre 2017. Le référendum ayant abouti, il a été soumis le 10 juin 2018 à la population, qui l'a rejeté. Le 5 octobre 2018, un recours contre le résultat de la votation populaire a été jugé « irrecevable et mal fondé », jugement qui n'a fait l'objet d'aucun recours.

Le second référendum s'est opposé au crédit complémentaire de CHF 530'000.00 pour la réfection de la chaussée dans le secteur de l'Avenue de la Gare – rue des Lavannes, voté par le Conseil général le 27 juin 2019. Le référendum ayant abouti, il a été soumis à la votation populaire le 24 novembre 2019, et a été accepté.

Objets communaux en votation populaire

Mis à part les deux référendums mentionnés ci-dessus et les élections communales du 25 octobre 2020, aucun autre objet communal n'a été soumis en votation populaire durant la législature.

Motions, propositions, résolutions et interpellations

Voir tableau à l'Annexe II.

Au Conseil général, durant la législature sous revue, ont été déposées cinq motions qui ont été acceptées, l'une après amendement, une motion populaire, qui a été refusée, ainsi qu'une résolution et trois interpellations.

Il n'y a eu le classement d'aucune motion ou proposition.

Modifications fiscales et de taxes

Comme la législation le lui permet nouvellement, une taxe sur l'énergie de 3 cts/kW a été introduite au 1^{er} mai 2018, dont le revenu sera affecté à la promotion des énergies renouvelables.

La situation financière favorable de la commune a permis d'instaurer une baisse de deux points d'impôts, acceptée par le Conseil général, limitée à la seule année fiscale 2020 et susceptible d'être ajustée lors de l'établissement du budget 2021.

En conjonction avec l'action de l'État et comme la législation l'autorise dorénavant, la Commune a introduit un impôt foncier communal pour les personnes physiques, qu'elle a fixé à 1.6 ‰, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

L'Administration et les instances politiques se numérisent

La transmission des documents se numérise de plus en plus, diminuant ainsi l'utilisation et la multiplication physique des documents. Le Conseil communal et l'Administration ont mis en œuvre la plateforme d'échange sécurisée ECHO dès 2014. Le Conseil général a suivi en 2018. La mise en place de la gestion électronique de l'ensemble des documents (GED) de l'Administration se met en place, et sera opérationnelle au début de la législature à venir.

Pandémie Covid-19

La pandémie Covid-19 est certainement l'événement marquant de l'année 2020 pour la population du monde entier.

Pour ce qui concerne la stricte question de son effet sur l'action politique communale à Saint-Blaise, le confinement imposé par les autorités fédérales a été appliqué aux employé-e-s communaux et à l'exécutif communal dès le 13 mars 2020.

Les guichets communaux ont été fermés, et le télétravail des employés communaux a été mis en place, dans tous les cas possibles, de même que le travail en équipes réduites. Il est à relever que tous les dossiers ont été suivis et gérés sans qu'aucun n'ait pris du retard. De plus, des informations régulières et ponctuelles ont été communiquées par le Conseil communal et/ou l'administration, aussi bien aux membres du CG qu'à la population.

Le Conseil communal a travaillé par téléconférences. La séance du Conseil général de mars a été supprimée, ainsi que toutes les séances des Commissions communales et intercommunales et des syndicats. L'enseignement présentiel a été supprimé, remplacé par des contacts virtuels entre enseignants et élèves. Les projets et les chantiers communaux n'ont pas été systématiquement arrêtés, mais ont subi des retards plus ou moins importants selon les cas.

La situation est peu à peu revenue à la normale entre fin mai et juin, les gestes barrière étant cependant toujours appliqués du mieux que possible.

Une deuxième vague de la pandémie Covid-19 a débuté à la mi-octobre 2020, requérant des mesures moins drastiques, adaptées aux nouvelles connaissances et à l'expérience de la première vague, soit, en particulier, le renforcement du télétravail pour les employés communaux.

Action en faveur des commerçants et de la population

Pour compenser dans une certaine mesure les effets économiques très négatifs de la première vague de la pandémie Covid-19, la distribution à toute la population de bons de CHF 20.00 et de CHF 30.00 à faire valoir entre août et septembre 2020 dans les commerces locaux a été organisée, sous l'impulsion de Conseillers généraux et en coordination avec le Conseil communal et l'administration.

Il s'agit d'une action unique dans l'histoire de la Commune, qui a rencontré un grand succès auprès de la population et des commerçants. La reconduction d'une telle action ou d'une action similaire est en discussion, à la date du présent rapport.

3 LES AXES PRINCIPAUX D'ACTION DURANT LA LÉGISLATURE

L'avenir institutionnel

D'une manière générale, les nombreux liens institutionnels (syndicats, associations) et opérationnels (groupes de travail, commissions)³ ont continué, aux plans régional et cantonal, leur travail de collaboration sur des sujets qui dépassent le cadre communal. Il s'agit principalement des thèmes liés aux transports, à l'aménagement du territoire, à l'environnement et à l'énergie, à la santé et à la sécurité publique.

Les Commissions de fusion des quatre communes de Saint-Blaise, la Tène, Hauterive et Enges ont entrepris, dès 2016, de relancer une réflexion pour une fusion dans ce périmètre. Les Conseils communaux de ces quatre communes ont accompagné ces travaux, dont l'action principale a été le lancement d'un sondage coordonné auprès des populations. Les résultats de ce sondage sont disponibles depuis avril 2020. La réflexion des Commissions de fusion a également porté sur la gouvernance à adopter pour un nouveau projet de fusion, sans conclure à ce stade. Les Commissions de fusion sont convenues que la législature à venir verrait le lancement d'un mandat à donner aux exécutifs, sous une forme et selon des modalités encore à définir.

Les finances

D'une manière générale et conformément aux intentions inscrites dans le Programme de législature, les axes principaux concernant les finances ont été déclinés de la manière suivante :

- maîtrise et suivi des finances en ce qui concerne la partie que l'Autorité communale peut contrôler
- gestion rigoureuse des finances
- respect des règles en matière de tenue de la comptabilité
- présentation de budgets équilibrés
- présentation des comptes selon les règles édictées par le canton.

Et les buts poursuivis :

- budgets et comptes bénéficiaires
- maintien d'un coefficient fiscal bas
- poursuite d'un plan d'investissement ambitieux afin d'offrir à la population un cadre de vie et des installations à la hauteur des ambitions communales.

Les détails de cette mise en œuvre sont reportés au Chapitre 12.

Le territoire et la mobilité

L'action dans ces domaines a porté principalement sur le lancement effectif de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), la poursuite de la modification partielle du PAL dans le secteur des Chauderons, ainsi que sur la mise en œuvre de certaines mesures des Projets d'agglomération antérieurs (PA1, PA2 et PA3), et la participation de la Commune à l'élaboration du prochain Projet d'agglomération du canton (PA4, qui devrait être soumis à la Confédération en 2021 pour approbation).

³ Voir « Représentations et délégations du Conseil communal et du Conseil général dès le 1^{er} janvier 2017 »

En particulier, la première étape de la révision du PAL a pu être menée à terme : publication fin novembre 2020 du rapport d'avant-projet et du rapport de la Commission de révision du PAL (CRPAL). L'avant-projet servira de base, au début de 2021, au lancement de la phase suivante, soit la réalisation proprement dite de la révision du PAL.

Pour ce qui concerne le secteur des Chauderons, toutes les étapes de révision partielle du PAL et de réalisation du Plan de quartier ont été franchies : acceptés par le Conseil général, la population de Saint-Blaise a rejeté le référendum lancé contre ces deux objets. Leur mise à l'enquête a fait l'objet d'oppositions qui sont actuellement en traitement auprès du Service juridique de l'État.

Les projets phares

Construction des collèges de Vigner

Après plusieurs années de préparation et d'études, et après avoir perdu près de deux ans et demi en procédures liées à des oppositions lors des adjudications puis lors de la mise à l'enquête, le chantier des Collèges a enfin pu débuter en janvier 2018, par la construction de 3 des 4 Fantastiques, les nouveaux bâtiments A, B et C.

Le chantier de ces trois nouveaux bâtiments s'est déroulé sans incident notable, à l'exception d'un problème d'écrasement de caissons de ventilation lors des bétonnages, problème entièrement résolu techniquement et sans incidence financière pour la Commune. Cet incident, ainsi que la survenance au printemps 2020 de la pandémie Covid-19 ont retardé de quelques mois l'entrée en fonction des trois bâtiments A, B et C, qui a eu lieu à la reprise des cours du 11 mai 2020.

Cette ouverture comprenait également celle du parking souterrain de Vigner, du nouveau dépose-minute (8 places) à la rue de Vigner, ainsi que de la nouvelle salle de gymnastique, située dans le bâtiment B.

À la même période, et après le déplacement des élèves depuis le Collège existant dans les nouveaux bâtiments, la rénovation totale du Collège existant a démarré. Elle est actuellement en cours, et l'inauguration de tout le complexe scolaire de Vigner est prévue à l'automne 2021.

Projet de construction Les Chauderons

La parcelle au lieu-dit « Les Chauderons » constitue le dernier terrain de grande surface non encore bâti, en zone constructible de la Commune. Pour améliorer l'urbanisation de cette importante parcelle, le Conseil communal a décidé, dès 2015, d'abandonner le projet en cours, qu'il jugeait insatisfaisant, et de modifier partiellement le plan d'aménagement local, datant de 2001. Le 21 décembre 2017 le Conseil général acceptait cette modification partielle du plan d'aménagement local, permettant ainsi l'implantation d'un nouveau plan de quartier et d'un nouveau projet, de meilleure qualité urbanistique.

Cette décision du Conseil général a été combattue par référendum. Le 10 juin 2018, la population de Saint-Blaise a rejeté ce référendum. Le 5 octobre 2018, un recours contre le résultat de la votation populaire a été jugé par le service juridique de l'État « irrecevable et mal fondé », jugement qui n'a fait l'objet d'aucun recours.

Mis à l'enquête publique le 14 décembre 2018, la modification partielle du plan d'aménagement local et le plan de quartier ont fait l'objet de plusieurs recours, qui ont tous été levés

par décision du Conseil communal du 15 novembre 2019. Cette levée des oppositions a fait l'objet de plusieurs recours, qui sont actuellement en cours d'instruction auprès du service juridique de l'État.

Il est probable que les opposants au projet des Chauderons utiliseront toutes les voies juridiques, jusqu'au Tribunal fédéral. Le projet ne pourra donc pas se concrétiser avant plusieurs années, et uniquement à condition que les oppositions soient rejetées à tous les niveaux.

Le Conseil communal respecte le droit d'opposition. Il reste cependant convaincu que le projet envisagé est intéressant pour la Commune, à plusieurs titres, et il espère vivement que les oppositions pourront être levées rapidement, à toutes les étapes de la procédure.

Appartements protégés à la Musinière

En conséquence de la régularisation cadastrale qui a fait suite aux travaux de la route nationale 5 au bord du lac, la Commune de Saint-Blaise a reçu de l'État le bien-fonds 4388, d'une surface de 1'188 m², sis rue de la Musinière.

Cette parcelle a suscité un grand intérêt de la part de plusieurs particuliers. Le Conseil communal a jugé que cette parcelle, par sa situation et ses dimensions, convenait bien à la création d'un immeuble d'appartements avec encadrement. Il a donc décidé de garder la propriété de la parcelle, et a lancé un appel à projets pour une telle construction.

C'est finalement en faveur de la coopérative d'habitation Arc-en-Ciel que la Commune a constitué un droit de superficie distinct et permanent (DDP), en vue de la construction de 18 appartements avec encadrement. Cette coopérative, fondée en 2009, a pour objectif d'offrir sur le marché neuchâtelois des logements à loyers modérés et avec encadrement. Elle ne poursuit aucun but lucratif et n'effectue aucune opération spéculative.

Les appartements seront donc à loyers modérés et contrôlés, et un règlement d'attribution pour les logements a été conclu entre les parties. Les logements font actuellement déjà l'objet d'un grand intérêt de la part de la population.

Les travaux de construction ont débuté courant 2020, et seront terminés en 2021.

Bâtiment nautique

Courant 2018, les travaux de reconstruction du bâtiment nautique ont commencé, cet héritage datant de la fin de la construction de l'autoroute étant dans un état de vétusté avancé. Il a été inauguré le 15 juin 2019. Le bâtiment nautique a été reconstruit à neuf, sur les fondations existantes. Depuis, les sociétés locales actives sur nos rives se sont approprié les lieux. Construit dans des normes actuelles, il a augmenté la fonctionnalité pour les utilisateurs. On constate un attrait important pour la location de la salle à disposition, bien que la pandémie ait réduit les opportunités des activités qui pouvaient avoir lieu à cet endroit.

Réaménagement du centre du village

Le réaménagement du centre du village bat son plein. La première phase est aujourd'hui terminée et la deuxième arrive à bout touchant. En plus de ce que nous voyons en surface, ce chantier a permis de rénover tous les réseaux industriels de la commune dans le secteur.

Bien qu'il reste quelques détails à modifier, le résultat final correspond aux attentes du Conseil communal et de plus en plus de citoyens apprécient le rendu du projet.

Le Conseil communal avait présenté le projet en souhaitant que la population se réapproprie l'espace public. On constate aujourd'hui que les piétons apprivoisent petit à petit l'espace et n'hésitent plus à marcher au centre de la chaussée.

L'aménagement au centre d'un mini-marché fonctionne bien, même si la population n'est pas encore habituée à son utilisation.

L'aménagement des terrasses élargies pour les restaurants est un grand succès. En plus de donner plus d'espace au restaurateur pour exploiter son établissement, ces terrasses élargies réduisent la largeur de la voie de circulation et par conséquent, limitent la vitesse de circulation au centre.

Ces divers aménagements ont conforté les autorités actuelles à proposer la mise en zone piétonne du secteur du temple. Cependant, une certaine réticence s'est fait sentir au niveau des riverains, notamment des commerces.

Ce n'est que partie remise. Au vu de la fréquentation des terrasses mises à disposition des restaurants de la place à la belle saison sur l'espace public, l'aménagement d'une zone piétonne devant le temple fait entièrement sens aux yeux des autorités actuelles.

Le temple et ses abords

Le projet de rénovation du Temple et de ses abords est bien avancé, élaboré par le bureau d'architectes mandaté par les communes de Saint-Blaise et d'Hauterive, et sous leur supervision. Il n'a cependant pas encore été possible d'en démarrer l'exécution, en raison de la problématique complexe du chauffage de l'édifice : le chauffage électrique actuel doit être abandonné au profit d'un système respectueux de l'environnement, système en cours d'étude et qui n'a pas encore pu être choisi définitivement.

Répondant à une motion de la commune d'Hauterive, les trois communes de la paroisse politique ont décidé de procéder à la réfection totale de la tombe du souvenir. Soutenu par une architecte de la place, ce projet a été finalisé à l'automne 2020.

Réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe

À partir de l'automne 2021, le collège de la Rive-de-l'Herbe ne sera plus affecté à l'enseignement scolaire. Dès cette date, l'ensemble des élèves du demi-centre scolaire du Bas-Lac de Saint-Blaise seront regroupés dans les Collèges de Vigner (les 3 nouveaux bâtiments et l'ancien collège rénové). Pour donner suite à une motion demandant l'organisation d'une démarche participative pour définir l'affectation future de ce collège, le « Groupe de travail réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe » a été formé, lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2018.

Dès avril 2019 et en parallèle aux travaux du Groupe de travail, le Conseil communal est entré en contact avec deux acteurs de la santé intéressés à utiliser le bâtiment pour la création d'un Centre de santé. Au fil des discussions ce projet s'est révélé intéressant aux yeux du conseil communal, qui a proposé au Groupe de travail d'en considérer la mise en œuvre et de surseoir, voire de renoncer à poursuivre la voie de la démarche participative demandée par la motion. Le Groupe de travail a accepté cette proposition lors de sa séance de janvier 2020.

En février 2020, une étude de faisabilité concluant à une bonne adéquation du bâtiment avec le projet de Centre de santé est venue étayer la détermination du Conseil communal. Après plusieurs séances de clarification avec la Commission financière et de gestion, le Conseil général a donné son feu vert au projet, le 10 septembre 2020, en acceptant un arrêté stipulant le transfert du bâtiment de la Rive-de-l'Herbe du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Soumise à la loi sur les marchés publics, la Commune a lancé début novembre 2020 un appel d'offres en procédure ouverte pour le mandat d'architecte pour le projet de Centre de santé. L'attribution du mandat est prévue début février 2021, et le début des études vers la fin de février 2021.

Labélisation Cité de l'énergie

Dès le début de la législature précédente le Conseil communal s'est intéressé à participer à la démarche en vue de recevoir le label Cité de l'énergie. C'est ainsi qu'il a entrepris plusieurs démarches et actions dans les 6 domaines concernés⁴, récoltant ainsi une partie des points nécessaires pour une telle labélisation. La Commune a également profité, année après année, du contact gratuit prévu par l'Office fédéral de l'environnement avec un coach spécialisé, en l'occurrence le bureau Planair.

Le chemin vers la labélisation a marqué un certain arrêt pendant les années durant lesquelles Saint-Blaise a participé activement au développement d'un projet de fusion avec les communes voisines de l'Entre-deux-Lacs.

Comme indiqué dans le programme de législation, le Conseil communal est décidé à reprendre ce chemin. C'est ainsi que, ayant notamment mis en œuvre une comptabilité énergétique de ses bâtiments ainsi qu'un ambitieux programme d'assainissement de ceux-ci, il a soutenu et participé à la réalisation d'un plan intercommunal des énergies au sein de la COMUL/RNL.

Ce plan intercommunal, dont la seconde partie est en voie de réalisation et sera disponible en fin d'année, servira de base pour le Plan communal des énergies qui manque encore à Saint-Blaise, et qui doit faire office de document structurant l'action dans ce domaine.

Planification renforcée pour l'entretien et le renouvellement des réseaux

La mise en œuvre d'une planification renforcée pour les réseaux et les bâtiments communaux reste d'actualité. Nécessitant des moyens assez élevés, non seulement en termes financiers mais également en ressources humaines et temporelles, elle n'a pas encore été développée aussi loin que le Conseil communal ne l'avait souhaité au début de la législature.

Amélioration des prestations et des conditions de travail de l'administration

L'Administration a poursuivi la mise en œuvre d'une formation continue et ciblée, adaptée aux besoins et aux capacités des collaborateurs, afin d'assurer un bon niveau des prestations, voire de les améliorer si nécessaire. Ce bon niveau de prestations a également été soutenu par la mise en œuvre d'outils modernes de travail, et en particulier le traitement électronique des données (voir description par ailleurs).

Par ailleurs, la rénovation de l'Hôtel communal qui commencera en janvier 2021 et s'étendra sur un peu plus d'une année, offrira un environnement de travail plus moderne et plus

⁴ Aménagement du territoire / Bâtiments et infrastructures communales / Approvisionnement, dépollution / Mobilité / Organisation interne / Communication, coopération

agréable, améliorant ainsi également non seulement le niveau des prestations, mais également la satisfaction des collaborateurs.

La communication et les contacts

Communication et contacts politiques

Avec le Conseil général, les Commissions et les partis politiques : force est de constater que malgré les efforts de part et d'autre et les aspects positifs qui existent indéniablement, il subsiste un potentiel d'amélioration sur ce point, comme l'ont mises en évidence les discussions récentes, notamment à la Commission financière et de gestion (CFG).

Pour ce qui concerne les activités intercommunales et cantonales, et persuadés que cela est utile au bon fonctionnement de la Commune, les membres du Conseil communal de Saint-Blaise y ont toujours participé activement et positivement à plusieurs niveaux et parfois dans les instances dirigeantes de ces entités : syndicats, Conférences des directeurs communaux (CDC), Réseau urbain neuchâtelois (RUN), Communauté urbaine du littoral (COMUL) puis Région Neuchâtel Littoral (RNL), Association Région Entre-deux-Lacs, etc.

Le Conseil communal constate que ces contacts et ces activités provoquent des retombées positives pour le fonctionnement de la Commune, en facilitant certains projets, et en donnant des outils de compréhension et de mise en perspective.

Communication et contacts avec le public

À l'exception de l'année 2020, qui a vu arriver la pandémie Covid-19, obligeant ainsi à supprimer la quasi-totalité des manifestations publiques dès la fin mars 2020, les traditionnelles manifestations communales ont été organisées, avec un succès qui ne se dément pas, et qui permet au Conseil communal de rencontrer la population :

- la fête du 3 février
- la Foire de Saint-Blaise
- la fête du 1^{er} août
- la sortie annuelle des aînés
- le Noël des aînés
- les anniversaires de 90 ans
- la rencontre annuelle avec les nouveaux habitants
- de nombreuses manifestations qui sollicitent la présence du Président de commune ou des Conseillers communaux.

Dans le cadre de l'administration communale un concept de communication digitale a été établi avec pour objectif de créer des contacts et de transmettre des informations sur les réseaux sociaux. À ce titre il s'agit notamment de montrer les atouts du village, de faire connaissance avec des endroits attractifs ainsi qu'avec des personnages emblématiques transmettant leur enthousiasme ainsi que leurs connaissances ou vécu dans la Commune. Ce développement est destiné à renforcer l'image de Saint-Blaise telle que présentée sur le site internet de la Commune ainsi que dans NEMO.

Rencontres du Conseil communal avec les citoyens

Le Conseil communal a organisé la possibilité pour tous les citoyens de Saint-Blaise de rencontrer les Conseillers communaux, chaque premier mardi du mois, sur annonce préalable. Cette possibilité de rencontre est publiée chaque mois dans le Bulcom. La pandémie Covid-19 a perturbé le déroulement régulier de ces rencontres, dont certaines ont dû être supprimées.

Le succès de ces rencontres a été discret mais constant, et le Conseil communal en a retiré de bons enseignements et une satisfaction certaine.

Communication et contacts, outils

Après une mise à jour, un tri, une digitalisation et un classement rigoureux des archives communales permettant ainsi d'obtenir une vue d'ensemble cohérente de la majorité des documents archivés et de se défaire avec l'aide de spécialistes externes des documents jugés sans importance c'est une situation à l'architecture claire qui a pu être mise en place.

Après les premiers pas visant à une administration sans papier initiée il y a quelques années déjà au niveau du Conseil communal, avec un résultat positif tant sur le plan de l'efficacité que de l'écologie (économie de papier notamment) c'est l'ensemble de l'Administration qui sera sans papier. En effet, et pour autant que la pandémie Covid-19 ne repousse pas cette date, dès le début janvier 2021 l'ensemble des documents de l'administration seront intégrés dans un système de gestion électronique permettant par exemple la signature de documents sans devoir impérativement passer par le papier, seul le document final, déjà signé, sera imprimé avant envoi au destinataire. Une organisation de classement rigoureuse permettra de retrouver tous les documents établis sans conservation papier.

Une cellule de communication a également été mise en place ensuite de la formation en communication suivie avec succès d'une collaboratrice de l'Administration. Cette cellule a comme objectif, outre de développer un concept de communication, de rafraîchir ou d'actualiser les moyens modernes de communication en présentant notamment les atouts de la commune, les lieux emblématiques, les activités particulières ainsi que les figures intéressantes de la communauté.

4 ACTIONS PAR DICASTÈRES

Généralités

Le Règlement général définit les 13 dicastères suivants⁵ :

- 0 Administration
- 1 Sécurité publique
- 2 Enseignement et santé
- 3 Culture, loisirs et sport
- 4 Ports et tourisme
- 5 Prévoyance sociale (y compris accueil petite enfance et parascolaire)
- 6 Travaux publics, voirie et parcs publics
- 7 Urbanisme et aménagement du territoire
- 8 Forêts et domaines
- 9 Bâtiments
- 10 Gestion des déchets et environnement
- 11 Services industriels (électricité, eau, telereseau)
- 12 Finances, impôts et transports

Les Chefs de dicastère et leurs suppléants sont indiqués à l'Annexe I. Chaque Chef de dicastère dirige celui-ci comme il l'entend, dans le cadre des options et décisions générales prises par le Conseil communal et dans les limites du budget et des crédits votés. Régulièrement, il informe le Conseil communal de la marche de son dicastère ainsi que de l'état d'avancement de ses dossiers.

Les décisions relatives aux projets communaux sont prises par le Conseil communal, sur la base d'un rapport (oral) du Chef du dicastère en charge. L'administration communale applique les décisions prises et informe régulièrement le Conseil communal de l'évolution des dossiers.

Les Conseillers communaux ont adopté les principes de gouvernance suivants :

- le travail entre Conseillers communaux et avec l'administration est effectué de manière transparente, loyale et collégiale
- les critiques sont constructives et ne visent qu'à améliorer les résultats au profit du bien public
- les Conseillers communaux sont solidaires des décisions prises et respectent leur devoir de confidentialité.

Dicastère 0 : Administration

Mise en place d'une gestion électronique des documents (GED)

Malgré les difficultés rencontrées suite à la situation sanitaire causée par la Covid-19 le travail d'archivage et de développement de la GED s'est poursuivi de manière satisfaisante. C'est donc au 1er janvier 2021 que ce système de gestion moderne et sans papier sera opérationnel.

À ce titre les efforts des collaborateurs de l'administration sont et seront à relever.

⁵ Art. 4.5 du « Règlement général »

Adaptation de l'organisation des services administratifs à la future configuration des locaux

Dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel communal (début 2021) et avec la participation de tous les acteurs concernés les besoins des services administratifs ont été répertoriés et des réponses adaptées ont permis de répondre à ces besoins.

Mise en place et application d'un système de contrôle interne (SCI)

Un tel système de contrôle a été mis en place et facilite de facto la surveillance et la correction immédiate d'éventuelles erreurs. De plus, l'application de ce système est vérifiée par la fiduciaire mandatée pour le contrôle des comptes.

Ouverture de l'outil informatique ECHO aux membres du Conseil général et aux différentes Commissions

Cet objectif a été réalisé au cours de cette législature avec une facilité et une rapidité d'accès aux documents recherchés tant pour le législatif que pour les commissaires. Toutefois, cet outil demande un minimum de compétences informatiques. Il est à relever que l'exécutif travaille déjà dans cette configuration « sans papier », depuis août 2014.

Intégration des nouveaux collaborateurs et recherche d'une amélioration de la productivité avec la nouvelle configuration des locaux

Les nouveaux collaborateurs sont systématiquement pris en charge, dans un but d'intégration, par les cadres responsables, initiés aux particularités de l'administration communale et formés à leur tâche respective.

Dans les réflexions entreprises dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel communal, l'amélioration de la productivité dans l'espace organisationnel faisait partie des objectifs à atteindre.

Mise en place d'un nouveau règlement du personnel

Le règlement du personnel actualisé est entré en vigueur au 1er janvier 2020 après avoir été adopté par l'Exécutif en date du 3 septembre 2019.

Programme de formation et de mise à jour pour le personnel

Lors de chaque entretien annuel, des formations sont proposées à tout le personnel, si nécessaire. Les montants destinés à cet effet sont indiqués dans les divers budgets et comptes.

Dicastère 1 : Sécurité publique

Mise à disposition de l'ASP des outils appropriés (transport, équipement et visibilité) pour une réalisation des tâches incombant à son cahier des charges

Depuis sa prise de fonction en juin 2017 l'ASP a pu bénéficier, dans le cadre des dispositifs de la PONE, de tous les outils appropriés et ainsi que des équipements nécessaires à une exécution optimale de ses tâches.

Encouragement à la formation continue de l'ASP et du personnel communal concerné

L'importance de la formation continue de l'ASP dans un domaine aussi complexe et varié paraît indispensable aux yeux de l'exécutif communal. Il en va de même de l'ensemble du personnel communal désireux d'acquérir des compétences propres à permettre une meilleure efficacité dans sa fonction.

Proposition au Conseil régional de sécurité public d'intensifier la collaboration entre les différents ASP communaux pour certaines tâches spécifiques

C'est avec grande satisfaction que l'exécutif communal peut annoncer qu'une collaboration entre les différents ASP communaux de l'Entre-deux-lacs est devenue encore plus efficace et permet de pallier les d'absences de notre ASP ou lorsque des événements demandent une visibilité plus importante des forces de sécurité.

Réunion des différents acteurs concernés durant chaque phase de chantier des Collèges de Vigner pour garantir la sécurité des élèves, enseignants, travailleurs et citoyens

Au terme de la construction des trois nouveaux bâtiments et durant la première phase de rénovation du bâtiment V c'est systématiquement que l'ensemble des acteurs se sont régulièrement rencontrés afin de définir les critères propres à empêcher, autant que faire se peut, la survenance d'incidents. Il en est de même depuis le début des travaux du centre du village. À ce jour il est à relever qu'aucun accident/incident n'est remonté à l'exécutif.

Établissement d'une mise à jour du règlement communal de police, sur un modèle participatif avec les commissions concernées, et mise en application dès son approbation par le Conseil général

Le règlement communal de police a été actualisé et mis aux normes en vigueur actuellement. À ce jour il est en attente de validation auprès de la CFG avant de pouvoir obtenir l'acceptation du législatif.

Surveillance de la circulation au sein de la commune pour que les concepts de circulation et de stationnement atteignent leurs buts

S'agissant de domaines importants destinés à assurer une fluidité et une sécurité dans les déplacements au sein de notre Commune, il est systématiquement fait appel à l'ASP à chaque fois que des décisions doivent être prises, tant dans l'organisation du trafic que du stationnement. Possédant les compétences techniques il est de bon conseil quant aux mesures à prendre.

Au sein du Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois (SSPVLN) veiller à des prises de décision qui garantissent à la commune de Saint-Blaise un rapport qualité/prix des prestations proposées équivalent à ce qu'offrirait le Syndicat du Feu du Bas-Lac avant sa suppression

Encore en phase de gestation le SSPVL semble offrir des prestations de qualité notamment en ce qui concerne la qualité et les délais d'intervention. Le chef de dicastère apportera une attention rigoureuse pour ce qui concerne le rapport entre la qualité et les coûts surtout en comparaison des charges.

Commission de police du feu et de salubrité publique : garantie d'un remplacement rapide lors d'éventuelles démissions ou défections de commissaires, et action pour que le taux de présence lors des visites soit suffisant à la bonne marche de la commission

Arrivé en milieu de législature le chef de dicastère a fait connaissance avec une commission techniquement de bon niveau, ayant dans ces dernières années été en mesure de rattraper un retard de manière significative. La majorité des membres de cette commission fait preuve de bonne volonté et d'engagement. Cela n'a toutefois pas empêché le chef de dicastère de devoir intervenir afin de régler des mésententes de personnes. Depuis cette commission

travaille dans la sérénité. Il est toutefois à signaler, surtout en fin de législature, une baisse d'assiduité de quelques membres ainsi que les délais trop longs pour pallier les défections incontournables (déménagements par exemple).

Dicastère 2 : Enseignement et santé

Offre en matière préscolaire et parascolaire

Durant la période sous revue, et en collaboration avec le responsable du dicastère de la Prévoyance sociale, le nombre de places dans les structures existantes a été augmenté.

Opportunité de mettre en place des tables de midi

Cette problématique a été traitée dans le cadre du dicastère de la Prévoyance sociale (Dicastère 5).

Mise en place d'un parcours pour les élèves venant à l'école à vélos

Des discussions ont eu lieu avec la Commune de la Tène afin de trouver une solution satisfaisante pour les élèves venant à l'école.

À ce jour, aucune solution satisfaisante n'a été trouvée sur le territoire de Saint-Blaise en raison des problèmes de traversée d'axes routiers importants, de largeur de trottoir ne pouvant supporter une circulation piétonne et de mobilité douce et de droit de passage sur une propriété privée. Cependant les discussions reprendront début 2021 avec les acteurs concernés afin de trouver une solution.

Un plan pour les autres trajets de mobilité douce au sein de la commune devrait voir le jour en 2021.

Installation de cabinets médicaux ou d'un cabinet médical de groupe

Durant la législature sous revue, un groupe de travail a été mis en place afin de réfléchir à des projets qui permettraient de pallier le manque crucial de médecins de premier recours dans la région. Une visite au centre médical du Landeron, suivie de séances avec les acteurs de la santé de Saint-Blaise ont permis de conforter la nécessité d'aller de l'avant.

Le bâtiment du collège de la Rive-de-l'Herbe qui sera abandonné par l'école a été choisi pour accueillir différents acteurs du secteur médical qui se sont rapidement annoncés avec des projets qui ont fait l'unanimité au sein du groupe de travail et des médecins en activité.

Le prochain pas consistera à signer des lettres d'intention avec ces acteurs et de concrétiser les études de réfection du bâtiment afin d'être prêt au moment opportun.

Recherche d'opportunités en matière d'appartement protégés

Il s'agit d'un véritable défi pour une collectivité publique de trouver des propriétaires ou des promoteurs désireux d'offrir ce genre d'objets qui pourtant correspondent à une demande en augmentation. Un immeuble à la Musinière est actuellement construction.

Dicastère 3 : Culture, loisirs et sport

Site des Fourches

Diverses manifestations ont été organisées par les associations présentes sur le site et un entretien des chemins et pistes a été mené de manière régulière. Les escaliers côté nord-est ont aussi été entièrement rénovés. De manière générale, les activités sont encore disparates. Un concept global devrait être établi avec la Commission des Fourches, en réponse notamment à la motion PLR qui vise juste.

Les contraintes de l'aménagement du territoire doivent être bien définies et la modification du PAL pourrait être l'occasion de saisir des opportunités de développement pour les Fourches. Opportunités qui pourraient être de profiter de l'assainissement de la butte de tir financé à 90% par le Canton et de la présence de machines et camions pour supprimer le petit bâtiment qui se trouve au milieu du terrain d'entraînement de football et refaire ce dernier.

Bâtiment nautique

Le bâtiment nautique a été reconstruit à neuf, sur les fondations existantes. Son inauguration a eu lieu le 15.06.2019.

Les premiers mois d'exploitation du bâtiment permettent d'ores et déjà d'effectuer les constats suivants :

- grand attrait pour la location de la salle à disposition qui a été équipée de manière adéquate
- augmentation de la fonctionnalité pour les utilisateurs
- installation de panneaux solaires sur le toit et d'un écran permettant de voir la production, en juin 2020
- les dernières finitions (soubassement et paratonnerres) ont été réalisées au début de l'année 2020
- la signalisation dans la zone portuaire est en cours d'étude afin d'améliorer la lisibilité et que les règles soient mieux respectées.

Syndicat Intercommunal de l'Anneau d'Athlétisme du Littoral Neuchâtelois (SIAALN)

Après des turbulences liées aux irrégularités financières, retour à une situation normale. Syndicat encore « fragile » suite aux derniers développements (changements au niveau de la gestion technique et financière). Malgré tout et grâce à la nouvelle péréquation verticale et à l'investissement du Comité de direction, les charges sont en baisse pour les Communes membres et les investissements nécessaires pourront être réalisés.

Bibliobus

Grande satisfaction que la Commune de St-Blaise ait pu rejoindre l'association du Bibliobus neuchâtelois et ainsi proposer à notre population un accès facilité à la lecture par la présence du bus 2x/mois sur le territoire communal.

Participation aux réflexions quant à la création d'une Commission de la Jeunesse dans le cadre de la COMUL

Il n'y a pas eu de discussion autour de la création d'une Commission de la Jeunesse au niveau de la Région Neuchâtel Littoral (RNL, ex COMUL).

Action pour améliorer la visibilité des syndicats intercommunaux dont la commune est membre (Patinoires du Littoral – Théâtre de Neuchâtel – SIAALN) de manière à ce que la population de Saint-Blaise soit mieux informée des prestations à disposition et des avantages offerts

Il y a eu réunions et discussions avec les représentants du Conseil général aux Syndicats intercommunaux précités. Mise en place d'une communication spécifique (site internet de la Commune, communication aux aînés, plaquette de la Commune) à la suite de l'interpellation au CG.

Commission du 3 Février (C3F)

Très bonne collaboration avec la Commission du 3 Février. Malgré les annulations de manifestations, il y a une volonté commune d'utiliser de la vaisselle réutilisable pour les Mascarares déjà. Depuis avril, il n'y a pas eu de rencontre avec la commission.

Ballade des 12 Fontaines

Intégration du cheminement de la Ballade des 12 fontaines à Neuchâtel Randonnée et communication idoine (adaptation de l'existante + compléments).

Prix Culture et Sport Région Neuchâtel-Littoral

Participation aux séances et désignation du lauréat du Prix RNL avec notamment le Watt Air Jump (WAJ) en 2019.

Noctambus

Saint-Blaise continue de participer à cette association importante pour le retour des fêtards en toute sécurité.

Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral Neuchâtelois

Le syndicat fonctionne bien grâce notamment à une équipe très dynamique en place. Les investissements sont ciblés et adéquats. Les charges sont bien tenues et la nouvelle péréquation verticale bienvenue pour le développement des prestations et la réduction des charges communales.

Syndicat intercommunal du Théâtre Régional de Neuchâtel

20 ans en 2020 ! Il était prévu d'organiser un spectacle à la fin du mois d'octobre 2020 au centre du village de St-Blaise (Richard III). La pandémie a contraint à l'annulation, mais si possible avec un report, certainement pour 2021. Comme pour les autres syndicats, la péréquation verticale est bienvenue pour le développement des prestations/la réduction des tarifs + la réduction des charges pour les Communes.

Dicastère 4 : Ports et tourisme

Buvette du port

Un local de stockage/gestion des déchets a été créé pour que le locataire puisse continuer à faire rayonner cet établissement loin à la ronde.

Buvette saisonnière

Installation d'une buvette saisonnière dans la zone du débarcadère, afin de compléter l'offre.

Poubelles de tri

Mise en place de poubelles de tri sélectif à proximité du bâtiment polyvalent et de la plage ouest avec une utilisation qui démontre la nécessité de ce genre d'aménagement. Moins de déprédations depuis 2019 sur les rives. Cela est peut-être dû à la présence combinée de l'Agent de Sécurité Publique (ASP), d'une entreprise de sécurité publique pour les soirs de weekends et de la Police neuchâteloise.

Nouvel affichage et aménagement paysager

Un nouvel affichage est en cours, ainsi que des aménagements paysagers vers la fontaine du Millénaire, réalisés par l'apprenti de 3^{ème} année de la Commune.

Électrification des pontons

Des investissements ont été réalisés dans l'électrification et le raccordement en eau des pontons avec un concept de sécurité pour toutes les installations électriques du port, notamment suite au drame survenu à la Neuveville. Une entreprise externe est responsable de contrôles réguliers durant l'année.

Marché(s)

Un marché aux légumes est organisé depuis l'automne 2020 au centre du village, une fois par semaine.

Assainissement du Bâtiment polyvalent

Les études validées par le Conseil communal sont en cours de réalisation. Toutes celles réalisées à ce jour ont montré qu'il n'y avait pas de problèmes dans la structure du bâtiment. La dernière étude qui a été lancée est l'étude énergétique du bâtiment, avec la demande particulière d'inclure la possibilité de pose de panneaux solaires. Les résultats de toutes ces études permettront de repenser/améliorer l'utilisation du bâtiment et sa performance énergétique.

Dicastère 5 : Prévoyance sociale (y compris accueil petite enfance et parascolaire)

Augmentation de la qualité des prestations proposées au sein du Service social régional (SSR)

Changement total de la structure et de l'accueil des bénéficiaires au Guichet Social Régional (GSR). Mise en place par l'administrateur et la responsable de service ainsi que ses équipes. Au début du processus, un taux de rotation élevé était observé au sein des équipes. Par la suite, stabilisation et très bonne adhésion de l'ensemble du personnel à la nouvelle structure. Constat, le retour est positif, que ce soit des instances cantonales ou des bénéficiaires. Le taux de rotation dans les équipes est en très nette diminution.

Actions prises en amont pour supprimer les causes d'indigence et d'exclusion sociale

Diminution du nombre de dossiers/assistant-e social-e pour une prise en charge plus approfondie et une meilleure compréhension du dossier. Certains dossiers ne nécessitant pas de suivi socioprofessionnel ont été répartis aux collaborateurs-trices administratifs-ives.

La réforme a fait des émules au niveau cantonal si bien que la législation cantonale va être adaptée pour, notamment, favoriser ce type de prise en charge (suivi différencié) et des groupes de travail ont été mis sur pied pour favoriser le suivi différencié au niveau cantonal. La réforme de la stratégie d'intégration professionnelle permet une meilleure prise en charge des bénéficiaires du chômage et ainsi éviter d'arriver en fin de droit puis à l'aide sociale. La réforme mérite encore des améliorations en termes de coordination et du passage des dossiers entre SSR et le Service de l'emploi (SEMP).

Soutien aux structures d'accueil de la petite enfance actuelles afin que le nombre de places et la qualité d'accueil soient garantis

Augmentation du nombre de places et des tranches horaires dans les structures d'accueil sises sur le territoire de la Commune suite aux demandes plus nombreuses par les habitants de Saint-Blaise

Étude au sein des projets tels que les nouveaux collèges de Vigner, pour l'intégration d'éventuels accueils (cuisine à midi) selon les nécessités avérées.

L'étude pour une cantine scolaire dans le cadre des nouveaux collèges de Vigner a été effectuée. Toutefois le rapport investissement/retour était trop peu favorable pour privilégier cette solution. Il a donc été décidé de mettre des locaux à disposition dans les nouveaux collèges pour l'accueil à midi des élèves (micro-ondes, tables, etc.).

Dicastère 6 : Travaux publics, voirie et parcs publics

Un plan de circulation et stationnement a été établi. Il tient compte des critères énoncés dans le plan de législature et propose deux variantes pour le centre du village : l'une maintenant la circulation, l'autre en zone totalement piétonne. Il incombera aux prochaines autorités de choisir le régime de circulation au centre du village.

Le plan de stationnement est établi de manière à gérer le temps de stationnement dans les différents secteurs du village par une réduction du nombre de places en régime illimité. Il préconise une augmentation du stationnement en zone bleue. Les prochaines autorités décideront de la temporalité de sa mise en œuvre sachant qu'aux yeux des autorités actuelles le régime doit être identique pour tous les secteurs du village afin de ne pas créer de déséquilibre entre les différents secteurs de stationnement.

Comme indiqué au Chapitre 3, le réaménagement du centre du village (zone 20 km/h) est en cours de réalisation : la première phase est terminée et la deuxième est en cours d'achèvement. La réalisation simultanée de la réfection du temple n'a finalement pas eu lieu, pour les raisons décrites au chapitre 3 également.

La troisième phase du réaménagement du centre du village n'a pas encore été initiée : il appartiendra aux nouvelles autorités d'en fixer les modalités et le calendrier de réalisation.

Le réseau routier communal reste dans un bon état général. Les secteurs en moins bon état sont entretenus en utilisant le crédit cadre voté annuellement.

Les secteurs nécessitant une mise à niveau plus importante, et en particulier des réseaux souterrains, font l'objet d'une demande de crédit ad hoc. C'est le cas de la rue de la Maigroge, pour laquelle un projet de réfection complet a été élaboré, comprenant la création d'un coffre, l'évacuation des eaux, le trottoir, la place de la gare, le renouvellement de l'éclairage public et la création d'un conteneur enterré a été élaboré, et le crédit correspondant présenté pour approbation au Conseil général de décembre 2020.

Deux projets de réfection des routes cantonales qui traversent notre commune sont en cours auprès de l'état, qui devraient être réalisés en principe lors de la prochaine législature. Ils impliqueront des coûts importants pour la Commune, en raison de la nécessité de réviser les réseaux communaux qui en font partie.

Chaque année, une inspection des places de jeu communales a été réalisée avec l'entreprise qui les a installées, afin de réparer ce qui doit l'être et de remettre ces places aux normes de sécurité en vigueur.

Dicastère 7 : Urbanisme et aménagement du territoire

Service communal de l'Urbanisme

Le Service communal de l'urbanisme remplit une fonction essentielle au sein de la Com-

mune : il assure la police des constructions, contrôlant la conformité aux Règlements communaux de tout projet déposé. Le système est informatisé au niveau cantonal (système SATAC2), pour les dossiers de demandes de permis de construire. Les demandes sont déposées aussi bien électroniquement que sous forme papier. Le traitement de chaque dossier peut durer de quelques jours à plusieurs mois.

Le Service travaille en étroite collaboration avec l'État, qui est l'autorité de surveillance et qui est compétent dans certains cas (hors des zones à bâtir, en particulier). Les projets sont présentés à la Commission d'urbanisme, qui donne un préavis consultatif au Conseil communal. C'est ce dernier qui a la compétence de délivrer ou non l'approbation communale.

Pour information, le tableau suivant donne un aperçu du volume de transactions traitées à la Commune de Saint-Blaise, dans le cadre de la police des constructions :

	2017	2018	2019	2020
Dossiers déposés sur SATAC2	24	22	32	26
Panneaux solaires (non soumis à permis de construire)	9	3	4	3
Remplacements de chaudières (y c. PAC)*	17	13	3	6
Réfections façades, volets, isolations périphériques	4	9	7	11
Autres	23	27	25	14
TOTAL	77	75	71	60

* PAC Pompe à chaleur

Révision du plan d'aménagement local (PAL)

Voir également le Chapitre 3, sous-titre « Le territoire et la mobilité ».

Toutes les législations supérieures fédérales et cantonales relatives à l'Aménagement du territoire ont été modifiées ou adoptées durant la législature précédente ou celle sous revue, soit principalement : entrée en vigueur de la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), adoption par le Conseil fédéral du plan directeur cantonal neuchâtelois (PDC) remanié, adoption par le Conseil d'État du plan directeur régional de la COMUL (PDR COMUL⁶), révision de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT).

La voie pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) des communes a ainsi été ouverte, qui laisse cinq ans aux communes pour finaliser cette révision.

À Saint-Blaise, le Conseil communal a entrepris dans un premier temps d'élaborer une « Stratégie politique d'aménagement » (de mars 2018 à février 2019), par le biais de plusieurs ateliers de travail réunissant le Conseil communal dans un premier temps, puis intégrant également la Commission de révision du PAL (CRPAL). Cette stratégie a servi de base pour le premier pas de la révision du PAL : appel d'offres sur invitation pour les études d'avant-projet, suivi d'une demande de crédit de CHF 165'000.00 pour ladite phase. Le Conseil général a approuvé ce crédit le 11 juin 2019.

L'avant-projet a été réalisé entre juillet 2019 et novembre 2020 : le rapport daté du 20 novembre 2020 a été remis pour information aux conseillers généraux, de même que le rapport de la Commission de révision du PAL, qui a accompagné toute l'étude.

⁶ Communes urbaines du Littoral neuchâtelois : Bevaix, Boudry, Cortaillod, Milvignes, Corcelles-Cormondrèche, Pe-seux, Neuchâtel, Hauterive, Saint-Blaise, La Tène

La population a été invitée à participer aux réflexions de cette phase d'avant-projet, lors d'un Atelier participatif le 14 novembre 2019. Les restrictions due à la pandémie Covid-19 n'ont pas permis de poursuivre avec cette participation, alors qu'une séance d'information publique avait initialement été prévue. D'autres moyens de participation avec le public seront mis en œuvre (courrier aux participants de l'Atelier de novembre 2019, articles dans la presse), avant de réorganiser des rencontres avec les citoyens, dès que les conditions sanitaires le permettront à nouveau.

L'avant-projet ne jette pas seulement les bases de la révision à venir du PAL. Il contient également la liste des études obligatoires et complémentaires qui doivent être réalisées en parallèle. De même, il a permis de cerner quelques études spécifiques d'approfondissement à réaliser pour certaines zones du territoire.

Le Conseil communal a d'ores et déjà préparé le cahier des charges pour la réalisation de la révision du PAL. La procédure d'appel d'offres sera ouverte. Au préalable, le Conseil communal présentera une demande de crédit au Conseil général, en principe au premier trimestre de 2021.

Autres activités réalisées dans le dicastère

Modification partielle du plan d'aménagement et plan de quartier « Les Chauderons »
Voir Chapitre 3, sous-titre « Projet de construction Les Chauderons ».

Modification partielle du plan d'aménagement local « Les Fourches »

La modification a pour but de régler à long terme l'affectation de la zone sportive et de détente des Fourches, sur la base d'une vision globale du site à long terme. Le WWF et Pro Natura ont fait opposition au projet, lors de sa mise à l'enquête. La procédure juridique pour le traitement de ces oppositions est toujours en cours. Le planning de ce traitement n'est pas connu.

Modification partielle du règlement d'aménagement local pour les ouvertures en toiture

La procédure est achevée : elle a été approuvée par le Conseil général le 21 décembre 2017, puis sanctionnée par le Conseil d'État.

Densification dans la zone de la COOP

Un premier projet de modification partielle du plan d'aménagement local a été élaboré, en parallèle avec un premier projet d'adaptation du magasin de la COOP de Saint-Blaise. Pour différentes raisons, la direction de la COOP a décidé en été 2020 de revoir le projet. Une nouvelle version sera présentée aux autorités communales au début de 2021.

Mise en valeur des pôles de gare

Vers la gare CFF, cette mise en valeur, dont le principe est inscrit dans le Plan directeur cantonal, s'est concrétisée avec la construction des quatre immeubles (dont un sur le territoire d'Hauterive) des Terrasses Volantes. Le projet est maintenant terminé.

Il appartient maintenant à la Commune de revoir l'accès au plateau de la gare, par la rue de la Maigroge - Gare, en requalifiant dans le même temps la place de la gare. Le projet de ces éléments est terminé. Il fera l'objet d'une demande de crédit au Conseil général du 10 décembre 2020.

Participation à la mise en œuvre du Plan d'affectation cantonal (PAC) de la zone viticole

Commune viticole, Saint-Blaise a participé avec intérêt à la nouvelle définition du PAC viticole, qui permet de maintenir une surface de 600 ha de vignes dans le canton ; cela a été l'occasion pour Saint-Blaise de réviser les zones de vigne sur le territoire communal, d'entente avec le canton et les vignerons locaux.

Participation aux activités des Commissions de l'aménagement du territoire (CAT) de la COMUL, d'une part, et de l'Association Région Entre-deux-Lacs, d'autre part

La commune se trouvant à la convergence de ces deux régions, avec La Tène, il est important qu'elle puisse affirmer son identité tout en jouant son rôle d'articulation et de transition avec chacune des régions.

Dicastère 8 : Forêts et domaines

Les forêts communales, qui font partie de l'Arrondissement forestier de Neuchâtel et du cantonnement forestier d'Enges, sous la direction de l'ingénieur d'arrondissement, respectivement du garde forestier et agent nature du cantonnement d'Enges, sont gérées sur la base d'un plan de gestion pluriannuel, établi avec les instances cantonales et approuvé par la Confédération.

La gestion forestière est discutée dans les commissions de chaque arrondissement. Le cantonnement forestier d'Enges, qui s'occupe des aspects administratifs communaux, est géré par la commune de Cressier. Le Chef de dicastère participe de droit à ces instances, dans lesquelles il représente la commune de Saint-Blaise.

Au niveau opérationnel, le Chef de dicastère participe chaque année au martelage (marquage des arbres à abattre), qui se fait au niveau de la division (unité de base), selon les indications du plan de gestion.

Les domaines communaux sont loués à des agriculteurs qui en assurent l'exploitation.

L'action communale dans ce dicastère se résume donc comme suit :

- participation de droit aux instances de gestion des domaines forestiers
- participation aux marquages forestiers annuels
- gestion de la location des domaines
- collaboration étroite avec le garde forestier et agent nature, dans tous les cas d'interventions sur la forêt, les zones boisées ou les arbres isolés sur le territoire communal.

Dans le cadre du Réseau de chaleur de Vigner (voir Dicastère 9 ci-après), la Commune a conclu un contrat d'achat de pellets confectionnés de manière durable (sans colle, avec de la chaleur produite par bio-composteur, avec du bois de forêts locales), avec un fabricant situé à Dürdingen.

En collaboration avec le garde forestier communal, la Commune a conclu avec ce même fournisseur un contrat pour l'utilisation du bois des forêts de Saint-Blaise. De cette manière un circuit court a été créé entre les forêts de Saint-Blaise et le combustible du Réseau de chaleur de Vigner.

La Commune a modifié le Règlement des jardins communaux, afin d'introduire, dès le 1^{er} janvier 2021, les règles du jardinage biologique et d'interdire l'utilisation des engrais de synthèse et des intrants chimiques.

La pandémie Covid-19 a malheureusement empêché la tenue d'un cours ad hoc pour l'introduction de ces nouvelles pratiques. Un tel cours sera organisé dès que possible.

Dicastère 9 : Bâtiments (et Cité de l'énergie)

Le dicastère des bâtiments comprend la gestion des immeubles du patrimoine financier ainsi que des immeubles Grand'Rue 33 et 35. Les autres immeubles, notamment les bâtiments, scolaires (à l'exception des Collèges de Vigner), de sports, de loisirs, industriels, et le hangar des sapeurs-pompiers, sont gérés par les dicastères respectifs.

Durant la législation sous revue, les bâtiments communaux suivants ont été construits ou sont en construction :

Les collèges de Vigner

Voir Chapitre 3, sous-titre « Construction des collèges de Vigner ».

Le réseau de chaleur de Vigner

Dans le cadre de la construction des collèges de Vigner, il était initialement prévu d'utiliser la nouvelle chaufferie de Vigner pour chauffer les 4 bâtiments scolaires, l'Hôtel communal, l'ancienne gendarmerie et le stand de tir, soit de répliquer la situation existante en ne l'étendant qu'aux 3 nouveaux bâtiments scolaires.

En cours de projet, la question s'est posée de l'opportunité d'étendre ce réseau de chaleur à d'autres bâtiments communaux alentours. Sur la base des prix offerts pour les Collèges de Vigner, des simulations ont été faites qui ont montré qu'une extension du réseau de chaleur permettait de l'optimiser et de diminuer le coût unitaire de la chaleur produite.

Le Conseil communal a donc proposé le 26 mars 2020 au Conseil général une demande de crédit pour étendre le réseau de chaleur de Vigner jusqu'à un ensemble de 12 bâtiments communaux, 1 bâtiment privé et 1 bâtiment privé pour une part seulement. La demande de crédit a été acceptée.

Une partie du réseau est déjà réalisée et en fonction : les 3 nouveaux bâtiments scolaires et l'Hôtel communal. Le reste du réseau sera mis en œuvre progressivement.

Un immeuble d'appartements protégés à la Musinière

Voir Chapitre 3, sous-titre « Appartements protégés à la Musinière ».

Durant la législature sous revue, plusieurs bâtiments communaux ont fait l'objet de projets de transformation/rénovation. Il s'agit de :

Réfection de l'Hôtel communal (Grand'Rue 35)

Fin 2017, un mandat d'architecte a été attribué de gré à gré pour une étude d'avant-projet de rénovation et transformation de l'Hôtel communal, le but des travaux prévus étant double : améliorer les conditions d'accès du public et les conditions de travail des employés communaux, d'une part, ainsi qu'entretenir le patrimoine communal constitué dans ce cas d'un bâtiment ancien, emblématique et classé, d'autre part.

L'étude d'avant-projet a servi de base pour la demande de crédit, acceptée par le Conseil général le 28 mars 2019. Un mandat d'architecte a été adjugé en octobre 2019, suite à un appel d'offres en procédure ouverte.

Les études de projet et de mises en soumission ont été effectuées jusqu'à l'automne 2020. La mise à l'enquête a eu lieu en novembre/décembre 2020. Les travaux débuteront au début de 2021, toute l'Administration procédant à son déménagement à la fin de décembre 2020.

Transformation et rénovation du collège de la Rive-de-l'Herbe

Voir Chapitre 3, sous-titre « Réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe ».

Immeuble Vigner 3

Appartement au patrimoine financier de la Commune, l'immeuble Vigner 3 nécessite une rénovation assez conséquente. Situé à proximité immédiate des Collèges de Vigner, il sera raccordé au réseau de chaleur de Vigner.

En mai 2019, un premier mandat pour cette rénovation a été donné en procédure de gré à gré à un architecte. Pour différentes raisons honorables le mandat, à partir de l'étude d'avant-projet, a été confié en juillet 2020 à un autre architecte. Les études sont encore en cours, et le début des travaux est prévu au premier semestre 2021.

Cité de l'énergie

Voir Chapitre 3, sous-titre « Labélisation Cité de l'énergie ».

Dicastère 10 : Gestion des déchets et environnement

L'entretien des espaces verts est effectué régulièrement par le service de la voirie ; le fauchage tardif est appliqué à plusieurs endroits, et l'utilisation de produit phytosanitaire n'a plus lieu d'être dans la commune.

Pour lutter contre l'incivilité due au *littering*, les diverses mesures indiquées dans le Programme de législature sont appliquées, soit en particulier :

- le règlement de police est dans les mains de la Commission financière et de gestion (CFG) pour adaptation et toilettage
- plusieurs contrôles ont lieu dans l'année afin de sensibiliser les gens au *littering*, notamment sur la plage lors de la belle saison
- malgré trois vidanges hebdomadaires les lundis, mercredi et vendredi, certaines personnes déposent malgré tout leurs déchets à côtés des conteneurs ; des enquêtes sont menées et plusieurs ont permis d'identifier les contrevenants
- le service de la voirie s'attelle régulièrement à maintenir la propreté dans les sous voies, y compris durant les week-ends.

Concernant l'entretien des infrastructures communales :

- un contrat a été conclu avec une entreprise qui vient une fois par année nettoyer et entretenir le parc de conteneurs enterrés ; très peu d'entretien est nécessaire, ce qui montre bien la qualité du produit choisi
- au vu du coût conséquent de la réalisation du PGEE, et comme il en a été décidé depuis de nombreuses années, il est procédé par opportunité ; c'est ainsi que les mesures du PGEE du centre du village ont été réalisées lors du chantier de réaménagement, et tous les réseaux souterrains ont été assainis lors de cet important chantier

- la STEP prend de l'âge mais les coûts d'exploitation baissent ; cela résulte d'une bonne gestion de l'entretien par le chef de station ; par ailleurs, la déchetterie rencontre un très grand succès et les coûts d'exploitation varient en fonction de la fluctuation des coûts des matières recyclables.

Dicastère 11 : Services industriels (électricité, eau, téléseu)

Mise en place d'une structure de soutien et d'incitation aux énergies renouvelables dans la commune

Dans une phase de révision du PAL, cette réflexion demande que les règles, notamment concernant l'ancienne localité, soient définies afin d'éviter des précédents fâcheux et pouvant conduire à défigurer le village. D'autre part les développements dans ce domaine sont très rapides et des incitations pouvant sembler judicieuse sur le plan esthétique aujourd'hui peuvent se révéler rédhitoires à court terme.

Dans le cadre de l'utilisation des énergies renouvelables il y a lieu de mentionner l'étude (réalisée en parallèle au projet de construction des Collèges de Vigner) ainsi que l'obtention du crédit nécessaire à la mise en place d'un chauffage à distance (CAD). Cette installation bénéficiera de l'énergie produite par la chaufferie des collèges grâce à l'utilisation de pellets dont la matière brute provient en grande partie des forêts communales. La réalisation de ce CAD interviendra en début de la prochaine législature avec en parallèle l'exécution d'un micro réseau électrique.

Réflexions sur les possibilités d'utilisation de l'énergie photovoltaïque dans la consommation courante de la commune

Une installation photovoltaïque et développement, par l'exemplarité, des énergies renouvelables au profit des bâtiments communaux.

Couverture complète de photovoltaïque des toits des trois nouveaux collèges et du bâtiment nautique.

Extension de l'autoconsommation à un ensemble de bâtiments communaux en étudiant l'opportunité de développer un micro-réseau au profit de ces bâtiments.

Il est à relever que trois bornes de recharge de véhicule électrique, toutes alimentée par la production de l'installation photovoltaïque des collèges ont été installées dans le parking des dits collèges.

Réflexions quant au développement ou à la vente du téléseu communal, intégrant notamment le développement continu du réseau Swisscom, principal concurrent du réseau câblé communal

Avant de devoir investir de manière importante dans la mise à niveau du téléseu, et face à la perte incessante de clients ainsi que du développement exponentiel de son principal concurrent disposant d'énormes capacités financières, la vente du téléseu a été décidée en date du 12 décembre 2019 par l'Autorité communale à une société dont la gestion de tels réseaux est l'activité principale.

Poursuite de la mise en valeur des services de la société Eli10 SA, en développant et en améliorant le panel des services qu'elle propose

Opportunité offerte par la Commune de permettre à Eli10 de développer ses compétences dans le domaine des énergies renouvelables plus spécifiquement dans le cadre des photovoltaïque.

Mise en place d'une collaboration ponctuelle de deux acteurs neuchâtelois actifs dans la

distribution notamment d'énergie (Viteos et Eli10) avec comme objectifs principaux de bénéficier d'effet de seuil dans l'achat de l'électricité ainsi que de la mise en place de compteurs intelligents tels qu'imposée par la législation d'ici à 2027. Il s'agit également de collaborer lors de situation tendue dans le domaine du personnel en planifiant l'échange de collaborateurs.

D'autres projets sont encore embryonnaires mais tous avec l'idée de réaliser des économies d'échelle. Il est à relever que la Commune de Saint-Blaise est présente dans le comité de pilotage de ces collaborations par son représentant au conseil d'administration d'Eli 10.

Poursuite du projet de fourniture de services communaux modernes pour la zone du Maley, dans la mesure où le projet intercommunal de la CENE se réalise

Le projet intercommunal de la CEN a connu un développement final rapide puisque des travaux sont actuellement en cours notamment la construction d'un réservoir au nord de Frochaux et que tous les plans et certaines adjudications sont déjà actés concernant le trajet devant permettre l'alimentation en eau de boisson et de lutte contre l'incendie de la Commune du Landeron.

Dans le secteur communal du Maley et devant l'obligation de déplacer sous la route cantonale la conduite fragilisée enterrée dans la partie sud de ce hameau, l'Autorité communale s'est inquiétée auprès des ingénieurs en responsabilité de cette correction afin de prévoir au moins deux bornes de ravitaillement en eau, une à l'est et l'autre à l'ouest du hameau ainsi que la pose d'une hydrante à l'endroit le plus adapté pour garantir l'alimentation en eau s'agissant de la lutte contre l'incendie dans ce secteur.

Mise en souterrain des quelques lignes électriques encore à ciel ouvert

Un rapport sera présenté à la fin de l'année 2020 s'agissant de travaux à la Rue de la Mairoge-CFF et plus particulièrement l'enfouissement de lignes aériennes dans ce secteur.

D'une manière générale cet objectif a été retardé par les moyens importants engagés dans le cadre de la rénovation du centre du village où l'ensemble des infrastructures souterraines ont été remises à neuf. Dans la mesure où tant les finances qu'un éventuel état de vétusté ou dans le cadre de l'organisation de travaux la mise en souterrain reste un de nos objectifs. Toutefois il est à relever que la mise en souterrain de lignes électrique doit être, dans un but de rationalisation (éviter de devoir ouvrir la route à de multiples reprises), corrélée avec le remplacement ou la mise en place de l'ensemble des infrastructures souterraines de la voie de communication concernée avec les lourdes charges financières que cela représente.

Dicastère 12 : Finances, impôts, transports

Grâce à une gestion rigoureuse du budget, pour la partie que l'Autorité communale maîtrise, et à des rentrées fiscales importantes, il a été possible de continuer à présenter des comptes positifs qui ont permis d'investir de manière importante. Par la dissolution de la provision pour la recapitalisation de la caisse de pension et le bénéfice résultant de la vente du télé-réseau, la fortune communale a progressé de manière significative durant la période sous revue.

Comme mentionné plus haut, les finances communales ont permis au Conseil Communal de proposer une baisse de 2 points du coefficient fiscal, ceci pour une année.

Cependant, l'endettement de la Commune a considérablement augmenté, en lien principalement avec la construction et la rénovation des nouveaux collèges de Vigner, dont les charges sont assurées en grande partie par le syndicat scolaire de l'éorén. Grâce à des taux

d'intérêts bas, la capacité financière de la commune n'en a pas été affectée de manière trop sensible.

Afin de pouvoir effectuer les investissements prévus, il a été nécessaire, comme le règlement communal le permet, de faire « sauter » les freins auxquels les dépenses communales sont soumises.

L'exécutif communal souhaite présenter au législatif une demande de modification du règlement communal sur les finances au cours du premier semestre 2021, afin d'assouplir les règles du mécanisme du frein à l'endettement.

Concernant les projets de mobilité, la réflexion s'est poursuivie avec différents acteurs afin de trouver une solution pour que les transports publics puissent circuler sans encombre sur l'avenue des Pâquiers pour desservir non seulement les surfaces commerciales mais aussi le futur pôle de développement de la Tène.

L'étude d'une voie que pourraient emprunter les élèves circulant entre Saint-Blaise et La Tène a également fait l'objet d'une rencontre entre les différents responsables. Pour aboutir, des travaux subséquents devraient être réalisés.

Enfin, des projets pour la mobilité douce devraient voir le jour dans les années à venir, ceci en collaboration avec les communes du Littoral.

5 CONCLUSION

La présente législature se termine dans des conditions sanitaires que personne n'aurait pu imaginer au tout début de 2020 encore. La pandémie Covid-19 marquera les esprits à une échelle historique et mondiale. Les conséquences humaines, économiques et sociales de cette pandémie sont difficiles de manière générale, voire tragiques pour les personnes atteintes dans leur santé ou dans leurs activités essentielles.

Tout en étant conscient de cette dure réalité, et ne souhaitant en aucun cas en occulter les effets, le Conseil communal se montre satisfait de la législature écoulée. Le programme de législature qu'il s'était fixé a été rempli de manière remarquable, grâce à son action et à celle de l'Administration communale, et grâce aussi au soutien actif et positif du Conseil général et de toutes les Commissions. Que ces instances en soient ici remerciées.

Le Conseil communal laisse une situation aussi bonne que possible pour la prochaine législature. S'il n'est pas inquiet pour ce qui concerne la poursuite des projets communaux, il est moins serein quant aux effets négatifs de la pandémie Covid-19, en particulier économiques, et dont l'ampleur n'est pas entièrement mesurable à l'heure actuelle.

Le travail de milice dans un exécutif n'est pas toujours aisé. Il se heurte, et peut-être de plus en plus, à une certaine méconnaissance de la difficulté et de l'ampleur de la tâche des Conseillers communaux, méconnaissance qui se traduit même parfois en méfiance, voire en agressivité. Le Conseil communal, conscient de cet état de fait, espère que la disparition de la pandémie Covid-19, qui adviendra certainement dans les mois à venir, enlèvera le fond d'inquiétude qui pèse actuellement sur nos sociétés, et permettra de rétablir, aussi à l'échelle de notre commune, une atmosphère plus sereine, plus respectueuse, et plus empreinte de confiance réciproque.

Saint-Blaise, 4 décembre 2020.

Le Conseil communal

Roland Canonica
Président

Véronique Loosli
Vice-présidente

Alain Jeanneret
Secrétaire

Caryl Beljean
Assesseur

Claude Guinand
Assesseur

ANNEXE I : FONCTIONS, CHEFS DE DICASTÈRES, SUPPLÉANTS

Fonctions des conseillers communaux

Année ^(*)	Président	Vice-président	Secrétaire	Assesseur	Assesseur
du 01.01.2017 ^(**) au 30.06.2017	Caryl Beljean	Alain Jeanneret	Julien Noyer	Claude Guinand	Jacques Rivier
du 01.07.2017 au 30.06.2018	Alain Jeanneret	Claude Guinand	Jacques Rivier	Caryl Beljean	Julien Noyer
du 01.07.2018 au 31.12.2018	Claude Guinand	Julien Noyer	Alain Jeanneret	Caryl Beljean	Jacques Rivier
du 01.01.2019 au 30.06.2019	Claude Guinand	Julien Noyer	Alain Jeanneret	Caryl Beljean	Roland Canonica
du 01.07.2019 au 30.06.2020	Julien Noyer	Roland Canonica	Claude Guinand	Caryl Beljean	Alain Jeanneret
du 01.07.2020 au 31.12.2020 ^(***)	Roland Canonica	Véronique Loosli	Alain Jeanneret	Caryl Beljean	Claude Guinand

(*) du 1^{er} juillet au 30 juin (**) début de la législature repoussée au 01.01.2017 en raison du projet de fusion à six communes en votation populaire le 05.06.2016 (***) fin de la législature repoussée au 31.12.2020 en raison de la Covid-19

Dicastères par conseiller communal et suppléances

Conseiller communal	Dicastères	Suppléant
Caryl Beljean	Travaux publics, voirie et parcs publics Gestion des déchets et environnement	Claude Guinand Julien Noyer Véronique Loosli ⁽³⁾
Claude Guinand	Enseignement et santé Finances, impôts et transports	Alain Jeanneret Jacques Rivier ⁽¹⁾ Roland Canonica ⁽²⁾
Alain Jeanneret	Urbanisme et aménagement du territoire Forêts et domaines Bâtiments	Jacques Rivier ⁽¹⁾ Roland Canonica ⁽²⁾ Julien Noyer Véronique Loosli ⁽³⁾ Caryl Beljean
Julien Noyer ⁽¹⁾	Sécurité publique Prévoyance sociale	Caryl Beljean Jacques Rivier
Julien Noyer ⁽²⁾	Culture, loisirs et sport Ports et tourisme Prévoyance sociale	Caryl Beljean Claude Guinand Roland Canonica
Jacques Rivier ⁽¹⁾	Administration Culture, loisirs et sport Ports et tourisme Services industriels	Claude Guinand Caryl Beljean Claude Guinand Alain Jeanneret
Roland Canonica ⁽²⁾	Administration Sécurité publique Services industriels	Claude Guinand Caryl Beljean Alain Jeanneret
Véronique Loosli ⁽³⁾	Culture, loisirs et sport Ports et tourisme Prévoyance sociale	Caryl Beljean Claude Guinand Roland Canonica

⁽¹⁾ jusqu'au 31.12.2018 ⁽²⁾ dès le 1^{er} janvier 2019 ⁽³⁾ dès le 1^{er} juillet 2020

Chef et suppléant par dicastère

Du 01.01.2017 au 31.12.2018

(début de la législature repoussé au 01.01.2017 en raison du projet de fusion à six communes en votation populaire le 05.06.2016)

Dicastères	Chef	Suppléant
0 Administration	Jacques Rivier	Claude Guinand
1 Sécurité publique	Julien Noyer	Caryl Beljean
2 Enseignement et santé	Claude Guinand	Alain Jeanneret
3 Culture, loisirs et sport	Jacques Rivier	Caryl Beljean
4 Ports et tourisme	Jacques Rivier	Claude Guinand
5 Prévoyance sociale	Julien Noyer	Jacques Rivier
6 Travaux publics, voirie et parcs publics	Caryl Beljean	Claude Guinand
7 Urbanisme et aménagement du territoire	Alain Jeanneret	Jacques Rivier
8 Forêts et domaines	Alain Jeanneret	Julien Noyer
9 Bâtiments	Alain Jeanneret	Caryl Beljean
10 Gestion des déchets et environnement	Caryl Beljean	Julien Noyer
11 Services industriels	Jacques Rivier	Alain Jeanneret
12 Finances, impôts et transports	Claude Guinand	Jacques Rivier

Du 01.01.2019 au 30.06.2020

Dicastères	Chef	Suppléant
0 Administration	Roland Canonica	Claude Guinand
1 Sécurité publique	Roland Canonica	Caryl Beljean
2 Enseignement et santé	Claude Guinand	Alain Jeanneret
3 Culture, loisirs et sport	Julien Noyer	Caryl Beljean
4 Ports et tourisme	Julien Noyer	Claude Guinand
5 Prévoyance sociale	Julien Noyer	Roland Canonica
6 Travaux publics, voirie et parcs publics	Caryl Beljean	Claude Guinand
7 Urbanisme et aménagement du territoire	Alain Jeanneret	Roland Canonica
8 Forêts et domaines	Alain Jeanneret	Julien Noyer
9 Bâtiments	Alain Jeanneret	Caryl Beljean
10 Gestion des déchets et environnement	Caryl Beljean	Julien Noyer
11 Services industriels	Roland Canonica	Alain Jeanneret
12 Finances, impôts et transports	Claude Guinand	Roland Canonica

Du 01.07.2020 au 31.12.2020

(fin de la législature repoussée au 31.12.2020 en raison de la Covid-19)

Dicastères	Chef	Suppléant
0 Administration	Roland Canonica	Claude Guinand
1 Sécurité publique	Roland Canonica	Caryl Beljean
2 Enseignement et santé	Claude Guinand	Alain Jeanneret
3 Culture, loisirs et sport	Véronique Loosli	Caryl Beljean
4 Ports et tourisme	Véronique Loosli	Claude Guinand
5 Prévoyance sociale	Véronique Loosli	Roland Canonica
6 Travaux publics, voirie et parcs publics	Caryl Beljean	Claude Guinand
7 Urbanisme et aménagement du territoire	Alain Jeanneret	Roland Canonica
8 Forêts et domaines	Alain Jeanneret	Véronique Loosli
9 Bâtiments	Alain Jeanneret	Caryl Beljean
10 Gestion des déchets et environnement	Caryl Beljean	Véronique Loosli
11 Services industriels	Roland Canonica	Alain Jeanneret
12 Finances, impôts et transports	Claude Guinand	Roland Canonica

ANNEXE II : MOTIONS, PROPOSITIONS, RÉOLUTIONS ET INTERPELLATIONS

M : motion
P : proposition
Ré : résolution
I : interpellation

A : acceptée
R : refusée
C : classée

Date CG	Auteur-e-s	M/P/Ré/I	Intitulé	A/R/C
14 09 2017	PS	M	Des idées pour le collège de la Rive-de-l'Herbe	A
09 11 2017	Tous les partis	Ré	Fermeture de l'Office postal de Saint-Blaise	-
26 04 2018	Tous les partis	M	Pour une étude approfondie du développement et de l'amélioration de la sécurité des voies empruntées par les piétons dans les hauts de Saint-Blaise	A
	M. J.-P. S.	I	Modalités de dépouillement des scrutins	-
27 06 2019	3 représentants communaux dans les syndicats	I	Actions en 2020 pour sensibiliser la population aux différents avantages dont elle dispose pour l'accès au Théâtre du Passage, à l'anneau d'athlétisme de Colombier, aux patinoires du Littoral	-
12 12 2019	PS	M	Un village avec des bâtiments économes en CO2 et des espaces généreux en biodiversité	A
11 06 2020	Entente	M	Mesures sur le plan communal pour une économie plus écologique, en faveur de la transition énergétique, ainsi que pour une meilleure qualité de vie	-
	Tous les partis		<u>Motion amendée</u> Le Conseil communal est chargé de présenter des propositions concrètes et réalisables sur le plan communal qui favorisent la transition vers une économie énergétique plus écologique et une meilleure qualité de vie dans notre commune. Ces propositions se regroupent en plusieurs volets : 1. Valorisation et promotion des transports publics 2. Incitations à la transition vers la mobilité douce 3. Promotion de la production photovoltaïque locale	A
	PLR	M	Pour une amélioration du site des Fourches ainsi que pour une meilleure utilisation par les Saint-Blaisois-e-s et les sociétés locales	A
	Motion populaire	M	Pour l'installation à court terme d'une centrale photovoltaïque sur les toits des bâtiments du port de Saint-Blaise	R
	M. E. R.	I	Travaux de réfection au centre du village, 1 ^{ère} phase	-
10 09 2020	Motion populaire	M	Pétition des enfants pour un Pumtrack à Saint-Blaise	A